



Savoir les conditions pour toucher la prime d'assiduité?

Par **fillards**, le **24/08/2013** à **19:56**

Bonjour, je travaille dans une clinique et j'ai eu plusieurs contrats de travail et je ne touche jamais de prime d'assiduité, pourtant je fais des remplacements à répétition pour des arrêts maladies et autres. Dernièrement, les employés ont tous touché une prime correspondant au bilan de l'année et moi rien du tout. C'est-ce que c'est bien normal? Je ne suis jamais absente ni en retard, j'ai lu que la prime d'assiduité était versée aux employés pour les motifs un peu plus sur leurs travaux. Pourriez-vous me faire savoir mes droits? Vous en souhaitant bonne réception et vous remercie par avance.

Par **moisse**, le **25/08/2013** à **08:34**

Bonjour, La prime dont vous décrivez le versement ne paraît pas être une prime d'assiduité, mais une participation aux fruits de l'expansion, un intéressement. Cette prime, quoiqu'il en soit, fait l'objet de conditions d'éligibilité que nous ne connaissons pas et il faudra donc vous renseigner pour connaître l'étendue de vos droits, soit auprès d'un délégué du personnel, soit du responsable hiérarchique ou du personnel de votre employeur.